

facteur de préoccupation au sujet de l'habitation a été l'anticipation de normes de vie améliorées qu'il a été difficile de concilier avec le ralentissement du progrès réalisé.

Alors qu'il faut tenir compte de ces préoccupations dans toute l'évaluation des années "soixante", elles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître certains progrès importants réalisés au cours de cette décennie et qui sont de nature à influencer sur les progrès à réaliser dans le domaine de l'habitation au cours de cette nouvelle décennie.

Ces progrès ont été de deux sortes. D'une part, des mesures ont été prises pour permettre au secteur privé d'augmenter sa production de nouvelles habitations. D'autre part, vers le milieu de cette décennie, et en partie à la suite de dispositions prises par le Gouvernement fédéral, les provinces se sont engagées à produire plus d'habitations pour les gens à faible revenu, que jamais auparavant.

Ces développements relatifs à la fois au marché privé de l'habitation et à l'aide fournie directement pour loger les personnes à faible revenu ne suffisent pas toutefois à satisfaire le besoin de trouver de nouveaux moyens d'améliorer la politique du logement. Il se peut, par exemple, que le besoin le plus pressant consiste à concevoir des arrangements qui permettraient d'avoir recours à des moyens plus souples pour répondre aux divers besoins de logements, surtout de ceux qui constituent des priorités dans tout le pays. Néanmoins, il serait sans doute raisonnable de caractériser les années "soixante" comme une décennie particulièrement remarquable par la poursuite et la découverte de moyens ayant permis d'établir une nouvelle politique du logement et de laisser supposer que la décennie qui commence aura pour préoccupation principale de mettre ces moyens en oeuvre.

LA CONSTRUCTION EN 1969

Deux facteurs ont influé surtout sur la construction d'habitation en 1969. En premier lieu, une injection massive de capitaux hypothécaires provenant du secteur privé et du secteur public durant les derniers mois de 1968, a produit son effet sur la mise en chantier au cours du premier semestre de l'année 1969. Au premier trimestre, on estimait en effet que le taux annuel de la mise en chantier serait de 270,600 unités et au deuxième trimestre, ce taux annuel était de 218,000 unités. Le second facteur, qui a été un sujet de préoccupation assez prononcée durant le second semestre de l'année, a été la hausse constante des intérêts et son effet sur la disponibilité de capitaux hypothécaires et sur la construction d'habitation dans son ensemble, de sorte que le taux annuel de la mise en chantier pour ce second semestre est descendu jusqu'à un peu plus de 190,000 unités et qu'en réalité, le nombre total de logements mis en chantier pour toute l'année s'est élevé à 210,415 unités.

Bien que ce total annuel de la mise en chantier ait dépassé les prévisions, on a constaté par ailleurs,

une réduction de l'afflux de deniers hypothécaires, ce qui a permis de croire que le taux de mise en chantier pour les premiers mois de l'année 1970 serait à la baisse.

La somme de 359 millions de dollars, soit plus de la moitié du budget des immobilisations de la Société pour 1969, qui était de 680 millions, avait été affectée à la production de logements pour les familles à faible revenu et les personnes âgées; par ailleurs, 55 millions avaient été employés à loger des étudiants. Il faut aussi ajouter 170 millions en prêts hypothécaires consentis directement à de futurs propriétaires ne jouissant que d'un faible revenu et habitant des régions éloignées, qui ne peuvent pas facilement obtenir un logement sur le marché privé.

M. ABBA EBAN AU CANADA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, a accepté l'invitation de visiter le Canada. Le ministre se propose de venir à Ottawa vers le milieu de mai.

La visite de M. Eban fait suite à celle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite en Israël en novembre dernier. Elle fournira l'occasion d'une revue des questions internationales d'intérêt commun de même que des relations bilatérales entre les deux pays.

NOUVELLE MISSION DE LA FORCE DE CHYPRE

Le contingent canadien servant dans la Force des Nations Unies à Chypre vient d'être chargé d'une nouvelle mission.

Les Canadiens, qui patrouillaient le district de Kerinia, dans le nord-ouest de Chypre, depuis 1964, remplacent les contingents danois et finlandais déployés autour de Nicosie, capitale de l'île.

Faisant partie d'un redéploiement général des contingents de l'ONU, le déplacement vise à accroître l'efficacité opérationnelle de la Force du maintien de la paix à Chypre.

Le peloton canadien de reconnaissance, qui a surveillé le convoi quotidien des véhicules gréco-chypriotes traversant l'enclave turque entre Nicosie et Kerinia, et patrouillé la région de Kerinia, occupera des postes d'observation dans la région de Nicosie.

Le redéploiement ne touchera pas l'effectif du contingent canadien à Chypre. La Force canadienne sur l'île est le 2e Bataillon de Gagetown, *Black Watch*, qui compte environ 500 hommes, officiers et soldats.

Le contingent finlandais se rendra dans la région de Kerinia; les Danois remplaceront le contingent irlandais dans le district de Lefka et les Irlandais seront postés dans les régions de Lamaca et de Kophinou.